CREPS AQUITAINE

BPJEPS Activités Equestres
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
MENTION EQUITATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS
SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS

LE DIPLOME – LE METIER

L'enseignant professionnel de l'équitation, titulaire du BE JEPS Activités Equestres mention EQUITATION, est autonome dans son activité. Il exerce son activité dans le cadre des structures privées relevant du secteur associatif ou marchand ou bien encore au titre de travailleur indépendant. Il peut être amené a travailler auprès de plusieurs employeurs . Il met en oeuvre des actions sportives et de développement , enseigne la discipline de façon individuelle ou collective à tous publics et au niveau de l'initiation.

Le BP JEPS Activités Equestres mention EQUITATION confère à son titulaire les compétences pour :

- l'encadrement et l'animation d'activités de loisirs, d'initiation et de préparation aux premiers niveaux de compétition
- la participation à l'organisation et à la gestion des activités équestres
- la participation au fonctionnement d'un centre équestre
- la participation à la valorisation de la cavalerie
- la participation à l'entretien et à la maintenance du matériel et des installations

LA FORMATION

POUR ENTRER EN FORMATION

- être âgé de 18 ans au moins à l'entrée en formation
- être titulaire de l'AFPS ou PSC1
- avoir le niveau Galop 7

CONTENU DES EPREUVES DE SELECTION

- Réussir les exigences préalables à l'entrée en formation ou avoir la CEP2 (Capacité Equestre Professionnelle) puis
- Entretien de motivation à partir du CV, d'une lette de motivation et du projet professionnel.
- Test sur un parcours de cross de niveau E2

CONTENU DE LA FORMATION

10 UNITES CAPITALISABLES (U.C.)	
4 UC TRANSVERSALES A TOUS LES BP (150 H.)	
UC1	Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
UC2	Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
UC3	Préparer un projet ainsi que son évolution
UC4	Participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité
3 UC SPECIFIQUES A L'ACTIVITE EQUESTRE (220 H.)	
UC5	Préparer une action d'animation équestre
UC6	Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation équestre
UC7	Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités équestres
3 UC SPECIFIQUES A LA MENTION EQUITATION (400 H.)	
UC 8	Conduire une action éducative en équitation
UC 9	Maîtriser les techniques liées aux activités équestres
UC10	Préparer un projet de développement d'une activité particulière dans sa structure d'alternance

CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription avant le	Epreuves de sélection	Phase de positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée totale	Durée en centre
30 juin 2010	Début septembre 2010	Début octobre 2010	Début octobre 2010	Fin juin 2012	20 maximum	Certification	2880 h	770 h

La formation se déroulera en alternance entre le centre équestre du tuteur et le Creps ainsi que des regroupements en pôles .

COUT DE LA FORMATION

Frais d'inscription aux épreuves de sélection : 80 € - *Frais pédagogiques* : 7 700 euros (10 €/H)
(Frais d'hébergement et de restauration à la charge des stagiaires).

S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier d'inscription est à retirer au CREPS Aquitaine, 653 cours de la Libération, 33400 TALENCE ou à télécharger sur le site : *www.creps-aquitaine.fr* à partir d'avril 2010

Contacts : Coordonnateur de la formation : Florence DONARD: 05.56.84.68.92
florence.donard@creps-aquitaine.fr

Responsable administrative : Ingrid ORQUIN-CASTERA : 05.56.84.48.10
ingrid.orquin@creps-aquitaine.fr

Cécile CASSAGNE : 05.56.28.92.22
aquitaine.equitation@wanadoo.fr